



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 19H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Daniel BOURZEIX, Maire.

- **Étaient présents** : Messieurs Daniel BOURZEIX, Bruno LE BORGNE(arrive à 20h20), Mikaël ROBERT, Pierre CHENAIS, Bernard HASPOT, Yannick AUVRAY, Yannick SOREL, Michel FLENER et Philippe ROULIER et Mesdames Monique LE THIEC et Annie-Paule BOURGUIGNON.
- **Étaient absents** : Messieurs Patrice SAVARY (donne pouvoir à Monsieur Daniel BOURZEIX), Alain PASGRIMAUD (donne pouvoir à Monsieur Michel FLENER), Léo LUCAS et Dominique BONTEMPS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Monsieur Pierre CHENAIS.

L'ordre du jour est alors abordé :

1/ Validation du compte-rendu du Conseil municipal du 09 novembre 2017.

Monsieur Bruno LE BORGNE ne prend pas part à la délibération.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE le compte-rendu de la séance du 09 novembre 2017.

2/ Morbihan Energies : rapport annuel 2016.

Monsieur Bruno LE BORGNE ne prend pas part à la délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Mikaël ROBERT expose :

Etablissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan Energies regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à ENEDIS.

Au service des communes, Morbihan Energies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Mais il réalise aussi l'éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 248 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la fibre optique en Morbihan. Il intervient, enfin, dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement) du gaz et des réseaux de chaleur.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

- Electricité :

- Organisation et contrôle de la distribution
- Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- Opérations d'effacement et aménagements communaux

- Eclairage :

- Extensions et rénovations
- Mise en lumière du patrimoine
- Diagnostic du parc
- Gestion de la maintenance

- Energies :

- Maîtrise et conseils
- Regroupements CEE (certificat d'économie d'énergie)
- Achats groupés
- Gaz (DSP, travaux)

- Bornes :

- Déploiement infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

- Fibre :

- Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

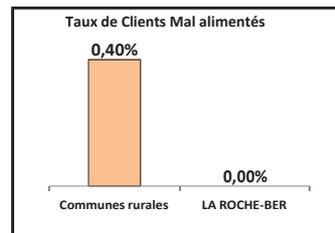
- SIG :

- Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique.

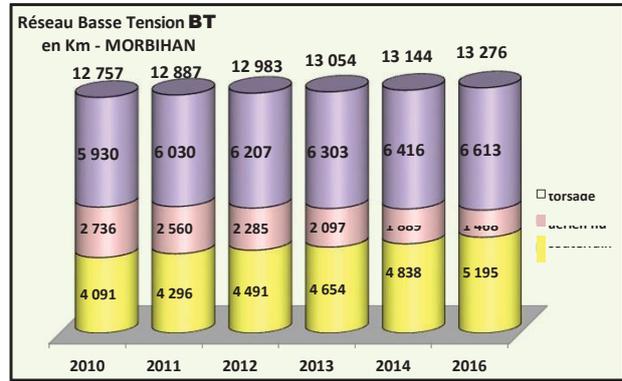
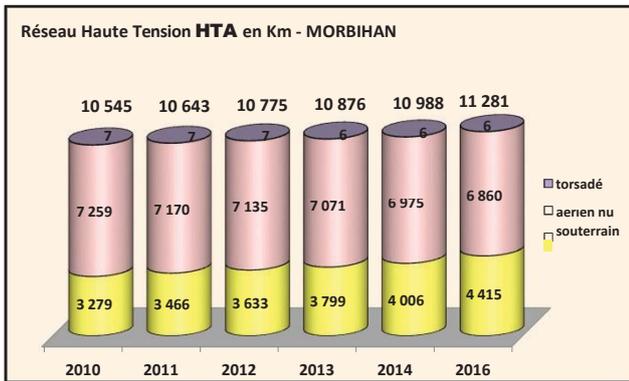
CONCESSION ELECTRICITE 2016 : LA ROCHE-BERNARD

Nombre de clients

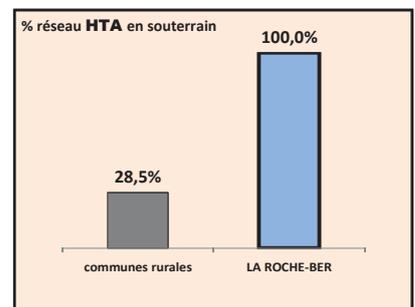
Désignation	MORBIHAN	Communes urbaines	Communes rurales	LA ROCHE-BERNARD
Nombre clients BT (pris en compte pour calcul CMA)	494 743	275 214	219 529	638
Nombre Clients Mal Alimentés BT (CMA)	1 422	540	882	0
Taux Clients Mal Alimentés	0,3%	0,20%	0,40%	0,00%



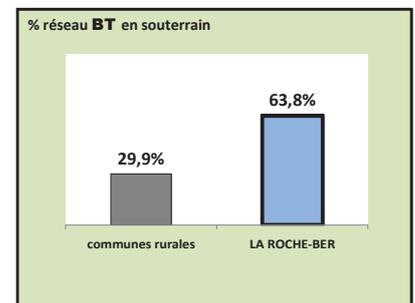
Données techniques



Désignation	MORBIHAN	communes urbaines	communes rurales	LA ROCHE-BERNARD
Longueur totale du réseau HTA en km	11 275	3 230	7 898	2
dont HTA aérien (nu+torsadé)	6 860	1 246	5 650	0
dont HT souterrain	4 415	1 984	2 248	2
% souterrain HT	39,2%	61,4%	28,5%	100,0%

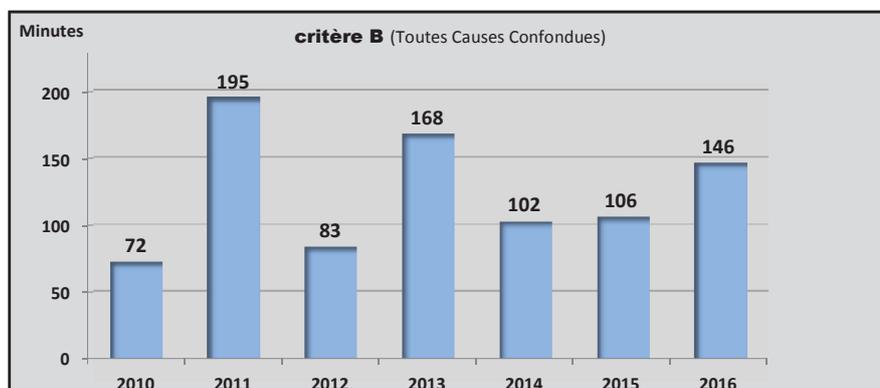


Longueur totale du réseau BT en km	13 276	4 675	8 600	8
dont BTA aérien (nu+torsadé)	8 081	2 180	6 029	3
dont BTA aérien nu de faibles sections	359	85	274	0
dont BT souterrain	5 195	2 496	2 572	5
% souterrain BT	39,1%	53,4%	29,9%	63,8%



Critère B pour le MORBIHAN

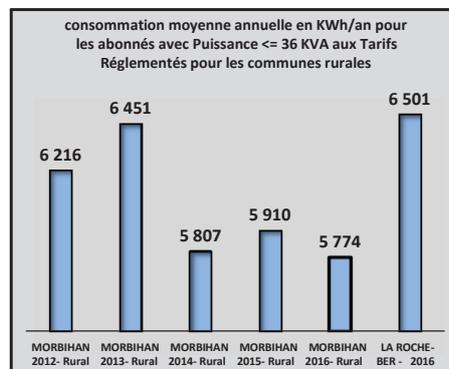
temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager par an



Données du fournisseur EDF – Tarifs Réglementés de Vente -TRV

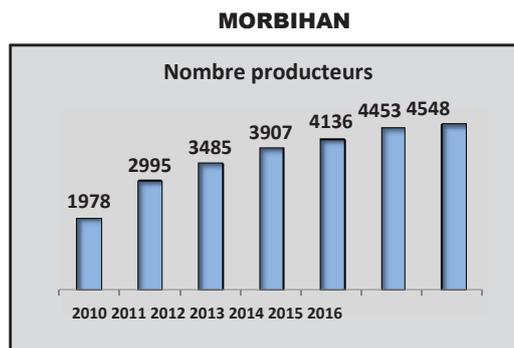
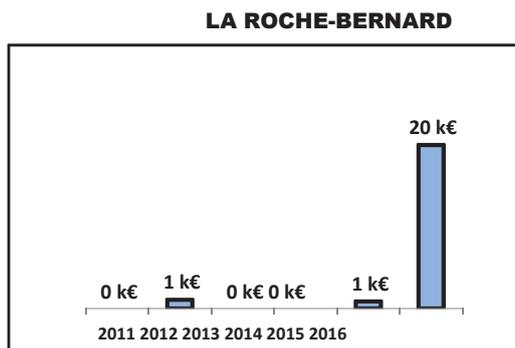
Année 2015 hors ICS (*)	Nombre de clients aux tarifs réglementés (n'ayant pas fait jouer leur éligibilité)		Consommation annuelle correspondante en GWh	
	MORBIHAN	LA ROCHE-BERNARD	MORBIHAN	LA ROCHE-BERNARD
Tarif bleu <= 36KVA	430 898	726	2 322	4,2

Depuis le 1 er janvier 2016, les sites de puissance supérieure à 36 KVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés (issu de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 dite loi NOME)



Montant des travaux TTC financés par MORBIHAN ENERGIES

sur les réseaux électriques



Nombre d'installations de production d'électricité décentralisée

Vu l'exposé de Monsieur Mikaël ROBERT,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité PREND ACTE du rapport annuel 2016 de Morbihan Energies.

3/ Arc Sud Bretagne : création d'un groupement de commandes pour 'entretien des terrains sportifs engazonnés.

Monsieur Bruno LE BORGNE ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire expose :

La mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des Services, approuvé par délibération n°109-2015 en date du 22 septembre 2015.

Les groupements de commandes présentent deux intérêts majeurs :

- d'une part, ils permettent de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics – les petites collectivités publiques généralement – ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques ;
- d'autre part, ils suscitent, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

La Communauté de Communes, devant renouveler en 2018 son marché d'entretien des terrains sportifs engazonnés, a proposé à la commune de participer au groupement de commandes constitué pour le nouveau marché qui démarrera le 1^{er} mai 2018.

La Communauté de Communes sera le coordonnateur de ce groupement réalisé sous la formule de groupement intégré partiel : le coordonnateur pilotera la procédure du marché jusqu'à sa notification au titulaire. Après notification, chaque membre du groupement assurera la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'entretien du terrain de foot,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché d'entretien des terrains sportifs engazonnés, démarrant le 1^{er} mai 2018.**
- **ACCEPTE que la Communauté de Communes soit le coordonnateur de ce groupement,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de ce groupement, engager la procédure de consultation, signer et notifier les pièces relatives à ce marché,**
- **DESIGNE Monsieur Daniel BOURZEIX comme membre titulaire et Monsieur Patrice SAVARY comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le marché, pour ce qui concerne la Commune.**

4/ Convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec la SARL Objectifs Océans..

Monsieur Bruno LE BORGNE ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire expose :

Le port Départemental de La Roche-Bernard, concédé au Syndicat du Port de La Roche-Bernard – Férel – Marzan, est exploité par la Compagnie des Ports du Morbihan.

Le domaine géré par la Compagnie des Ports du Morbihan comprenait également du domaine communal de La Roche-Bernard.

La SARL Objectif Océans s'est vu octroyer une convention d'occupation des domaines publics départementaux et communaux par convention d'occupation temporaire conclue avec la Compagnie des Ports du Morbihan pour la période comprise entre le 1^{er} février 2013 et le 31 décembre 2016, afin d'exploiter son chantier naval, dénommé « Les Ateliers Navals de la Couronne ».

Afin de poursuivre son activité de chantier naval, la SARL Objectif Océans souhaite obtenir une nouvelle convention d'occupation temporaire sur le seul domaine public communal.

La présente convention en fixe les modalités.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de contracter avec la SARL Objectif Océans,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que annexée à la présente délibération,**
- **DIT que la recette sera inscrite au budget principal de la commune.**
- **CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

5/ Recensement 2018 : modalités d'organisation et de recrutement

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement. Ces agents seront notamment chargés de distribuer, collecter les questionnaires à compléter par les habitants.

La commune de La Roche Bernard aura à procéder à cette enquête de recensement qui se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Au titre de cette enquête, une dotation forfaitaire d'un montant de 1 506 € sera versée à la commune de La Roche Bernard.

Pour réaliser l'enquête de recensement, deux agents recenseurs nommés par arrêté municipal devront être désignés selon les indications fournies par l'INSEE.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE du montant de la dotation forfaitaire de 1 506 € qui sera inscrite au budget primitif 2018**
- **AUTORISE le recrutement par Monsieur le Maire de deux agents recenseurs chargés d'effectuer l'enquête de recensement**
- **FIXE la rémunération brute de chaque agent comme suit :**
 - **Par feuille de logement (maison individuelle/immeuble collectif) : 5.00 €**
 - **Forfait réunion/formation – tarif à la séance par agent : 55.00 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute dépense nécessaire à la réalisation de cette enquête de recensement,**
- **MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération**

6/ Participation à la séance de cinéma pour les enfants des écoles.

Monsieur Bruno LE BORGNE ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, la commune souhaite offrir aux enfants des écoles primaires une séance de cinéma. La participation demandée par le cinéma s'élève à 4.00 € par enfant scolarisés.

Les films projetés aux enfants, cette année sont :

- Pour les petits (jusqu'au CP) : Ernest et Célestine
- Pour les grands : Ferdinand

Pour cette année, la dépense représente :

- 4.00 x 314 = 1 256 €

Soit un total estimé à 1256 € pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge cette participation.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le versement à l'association du cinéma de 4.00 € par enfant participant à la projection des films « Ernest et Célestine » pour les maternelles et « Ferdinand » pour les primaires.**
- **PRECISE que le versement s'effectuera sur présentation de la liste des enfants présents,**
- **DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget 2017 c/6574 chapitre 65.**

7/ Tarifs communaux 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON expose :

Il est nécessaire de définir les règles quant au prêt gratuit de salles pour les associations de La Roche-Bernard.

Toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, mais le Maire peut accorder une gratuité aux associations à but non lucratif. Toutefois la loi de simplification n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit a complété l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui prévoit que le maire peut délivrer une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

S'agissant des associations à but non lucratif dont l'activité est désintéressée et qui agissent dans le cadre de l'intérêt général, l'avantage économique induit par l'occupation ou l'utilisation du domaine public est extrêmement faible. Par conséquent, le maire peut leur octroyer des titres d'occupation à titre gratuit.

De ce fait, il est nécessaire de définir la liste des associations d'intérêt général :

- FRAT Intercontinental
- FNATH,
- La Croix d'Or
- Veuves et Veufs de guerre
- UTL
- Coup de pouce aux devoirs
- Souvenir français
- Association des déportés, des combattants et des prisonniers de guerre
- ADIL

Pour l'ensemble de ces association, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON propose la gratuité lors de leurs permanences ou réunions.

➤ Pour les associations dont le siège social est domicilié à La Roche-Bernard :

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON propose :

- La gratuité une fois par an pour l'assemblée générale
- Si locations ponctuelles : 20 € pour les réunions
- Pour des manifestations qui génèrent des rentrées d'argent : 50 €/jour
- Si occupation régulière tout au long de l'année : tarif annuel de 200 € (gym, sophrologie,...)

➤ Pour les association hors la Roche-Bernard :

- Tarifs habituels

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON précise également qu'un règlement intérieur devra être valider pour l'ensemble des salles de la commune.

Vu l'exposé de Madame Annie-Paule BOURGUIGNON,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de redéfinir les principes de location des salles,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité VALIDE ces nouveaux principes de location des salles communales.

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON rappelle à l'assemblée les tarifs 2017:

	Période	2017	
		HABITANT DE LA	HORS COMMUNE
SALLE RICHELIEU		210 €	270 €
Assemblée générale Vin d'honneur		110 €	135 €
Activités sportives ou culturelles régulières		Gratuit	15 € de l'heure
Caution		300 €	
ESPACE TURNER	<i>Avril Mai Juin Juillet Août Septembre</i>	135 € par semaine	
	<i>Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars</i>	50 € la semaine	

Autres activités hors périodes d'expositions (réunions, cours, de danse etc...)		15 € la journée	
Caution		150 €	
SALLE VALENTIN VIGNARD	A vr il M ai Ju	120 € la semaine	
	Oct obr e No ve mb	50 € la semaine	
Autres activités hors périodes d'expositions (réunions, cours de danse etc...)		15 € la journée	
Caution		150 €	
SALLE DE CONSEILS		55 €	75 €
SALLE LUC GUILLORE (ex- salle du 1er étage)		55 €	75 €
Petite salle du 1 ^{er} étage (ex cyber)		7 €	10 €
BIBLIOTHÈQUE		10 € pour la première personne de la famille 2€ par personne supplémentaire	
PHOTOCOPIES		A4 noir et blanc : 0.20 € A3 noir et blanc : 0.50 € A4 couleur : 0.35 € A3 couleur : 0.90 € Fax : format appel + 1 ^{ere} page : 0.30 € Fax : la page supplémentaire : 0.10 €	
Plastification de documents		Document A4 : 1.50 € Document A3 : 2.00 €	
MARCHÉ HEBDOMADAIRE		€/ml	Branchement électrique
Abonnés		0.65 €	2 €
Non Abonnés		Hiver : 0.90 € Eté : 1.80 €	2 €
Occupation du domaine public		0.60€/m ² /jour	
OCCUPATION DU DOMAINE		20 €/m ² /an	
Cirques et autres spectacles		50 €	

Chapiteau inférieur à 500 m ²		75 €
Chapiteau supérieur à 500 m ²		150 €
Caution		200 €
MANÈGE (dimension max de 15 mètres de diamètre)		4 € par jour 100 € par mois
HEURES AGENTS		28 € de l'heure pour un agent 61 € de l'heure pour la location du véhicule avec chauffeur
CIMETIERE		
CONCESSION 15 ANS		220 €
CONCESSION 30 ANS		440 €
COLOMBARIUM 15 ANS		220 €
COLOMBARIUM 30 ANS		440€

Madame Annie-Paule BOURGUIGNON propose pour l'année 2018 les tarifs suivants :

	Période	2018	
		HABITANT DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE RICHELIEU		212 €	272 €
Assemblée générale Vin d'honneur		112 €	137 €
Activités sportives ou culturelles régulières		Gratuit	16 € de l'heure
Caution		300 €	
Ménage		80 €	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	

ESPACE TURNER	<i>Avril Mai Juin Juillet Août Septembre</i>	137 € par semaine Pas de tarifs horaires ni à la journée	
	<i>Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars</i>	51 € la semaine	
Autres activités hors périodes d'expositions (réunions, cours de danse etc...)		16 € la journée	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	
Ménage		50 €	
Caution		150 €	
SALLE VALENTIN VIGNARD (Salle sous-sol)	<i>Avril Mai Juin Juillet Août Septembre</i>	121 € la semaine Pas de tarifs horaires ni à la journée	
	<i>Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars</i>	51 € la semaine	
Autres activités hors haute saison (réunions, cours de danse etc...)		16 € la journée	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	
Ménage		50 €	
Caution		150 €	
SALLE DE CONSEILS		56 €	76 €
Location à la semaine pour exposition		121 €	
Ménage		50 €	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	

Caution		150 €	
SALLE LUC GUILLORE (Salle 1^{er} étage)		56 €	76 €
Ménage		50 €	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	
Caution		150 €	
SALLE LA ROCHE SAUVEUR (Salle 2^{ème} étage)		56 €	76 €
Ménage		50 €	
Matériels supplémentaires		Forfait 50 €	
Caution		150 €	
BIBLIOTHÈQUE		10€ pour la première personne de la famille 2€ par personne supplémentaire	
PHOTOCOPIES		A4 noir et blanc : 0.20 € A3 noir et blanc : 0.50 € A4 couleur : 0.35 € A3 couleur : 0.90 € Fax : format appel + 1 ^{ère} page : 0.30 € Fax : la page supplémentaire : 0.10 €	
Plastification de documents		Document A4 : 1.50 € Document A3 : 2.00 €	
MARCHÉ HEBDOMADAIRE		€/ ml	Branchement électrique
<i>Abonnés</i>		0.65 €	2 €
<i>Non Abonnés</i>		Hiver : 0.90 € Été : 1.80 €	2 €
Occupation du domaine public (échafaudage,...)		0.60 €/m ² /jour	
PLACE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasse,...) en m² /an		20 €	
CIRQUES et autres spectacles		50 €	

<i>(Sans chapiteau)</i>		
Chapiteau inférieur à 500 m²		75 €
Chapiteau supérieur à 500 m²		150 €
Caution		200 € (en cas de nécessité de nettoyage)
MANÈGE (dimension max de 15 mètres de diamètre)		4 € par jour 100 € par mois
HEURES AGENTS		28 € de l'heure pour un agent 61 € de l'heure pour la location du véhicule avec chauffeur
CIMETIERE		
CONCESSION 15 ANS		220 €
CONCESSION 30 ANS		440 €
COLOMBARIUM 15 ANS		220 €
COLOMBARIUM 30 ANS		440 €

Concernant l'abonnement pour la bibliothèque, Madame Annie-Paule BOURGUIGNON propose la gratuité pour les bénévoles de la bibliothèque, pour la famille des bénévoles, le tarif bibliothèque sera appliqué.

Vu l'exposé de Madame Annie-Paule BOURGUIGNON,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité VALIDE les tarifs communaux tels que présentés ci-dessus pour l'année 2018.

8/ Ouverture de crédits d'investissement 2018 avant le vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote des budgets primitifs 2018, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017. Afin de faciliter les dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

Les crédits votés en 2017 étaient :

Opération 13 – Matériel bureau et informatique	6 700.00 €
Opération 21 – Aménagement urbain	8 000.00 €
Opération 23 – Aménagement accueil de la Mairie	85 000.00 €
Opération 24 – Matériel Divers	92 700.00 €
Opération 25 - Bâtiments communaux divers	37 700.00 €
Opération 37 – Travaux sécurité voirie	2 500.00 €
Opération 39 – Voirie	18 600.00 €

Opération 46 – Maison du Canon	25 058.92 €
Opération 47 – Façades Hôtel de Ville	900.00 €
Opération 57 – AVAP	2 500.00 €
Opération 58 – Aménagement combles et salles Maison du Canon, horloge	59 300.00 €
Opération 83 – Divers	23 700.00 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Opération 13 – Matériel bureau et informatique	1 675.00 €
Opération 21 – Aménagement urbain	2 000.00 €
Opération 23 – Aménagement accueil de la Mairie	21 250.00 €
Opération 24 – Matériel Divers	2 000.00 €
Opération 25 - Bâtiments communaux divers	2 000.00 €
Opération 37 – Travaux sécurité voirie	625.00 €
Opération 39 – Voirie	4 650.00 €
Opération 83 – Divers	5 925.00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'ouvrir des crédits d'investissement afin de permettre la mise en paiement de factures d'investissement avant le vote du budget,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses indiquées ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

9/ Décision modificative n° 5 au budget principal de la commune.

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires afin de permettre les écritures de fin d'année concernant les travaux en régie.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

56195 Code INSEE	CNE LA ROCHE BERNARD CNE LA ROCHE BERNARD	DM n°5 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
TRAVAUX EN REGIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 506.28 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 506.28 €	0.00 €	0.00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 506.28 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 506.28 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	26 506.28 €	0.00 €	26 506.28 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 506.28 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 506.28 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	25 749.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	756.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	26 506.28 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	26 506.28 €	0.00 €	26 506.28 €
Total Général		53 012.56 €		53 012.56 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la décision modificative au budget principal n° 5 telle que présentée ci-dessus.

10/ Prime annuelle pour l'agent en contrat aidé.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ensemble du personnel de la commune bénéficie tous les ans d'une prime annuelle appelée « prime de fin d'année ».

Monsieur le Maire explique que cette prime est versée sous forme de régime indemnitaire. Par conséquent, l'agent de la commune qui est en contrat aidé ne peut pas bénéficier de cet avantage.

Afin de favoriser l'équité entre les agents, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser à cet agent une prime dite « de fin d'année » d'un montant de 500 €.

Ce montant sera imputé sur le compte 64168- Emploi aidé

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de favoriser l'équité entre les agents,

CONSIDERANT que l'agent en contrat aidé ne peut pas bénéficier du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale applicable à la commune de La Roche-Bernard conformément à la délibération du 15 décembre 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ **AUTORISE Monsieur le Maire à verser la prime dite « de fin d'année » à l'agent de la collectivité en contrat aidé d'un montant de 500 € imputé au c/64168 chapitre 012.**

11/ Divers.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il doit rencontrer les services de la Préfecture afin de leur exposer la position de la Commune de La Roche-Bernard, validée par le Conseil municipal du 09 novembre 2017, ensuite il rencontrera les élus de Nivillac pour leur soumettre cette proposition.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du dossier « ex-hôpital » : la commune est en attente d'un planning et d'un plan de financement de la part de l'investisseur pour le 15 décembre prochain.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que concernant l'étude d'aménagement du secteur portuaire lancée par le Syndicat du port, les scénarios seront présentés en comité de pilotage le 6 décembre prochain. Ensuite, ces scénarios devront être validés par le Comité Syndical avant une présentation en Conseil municipal.
- Monsieur Philippe ROULIER interroge Monsieur le Maire suite au refus de permis de construire sur le terrain dit « Vignard ». Monsieur le Maire lui explique le refus a été motivé pour des raisons d'insertion dans l'environnement. La décision a été prise suite à une réunion de CLAVAP où l'ensemble des membres étaient d'accord pour le refus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance vers 21h20.